

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE293

présenté par

M. El Guerrab, Mme Kuric, M. Becht, M. Bournazel, Mme Chapelier, M. Christophe, M. Euzet,
Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran,
M. Lamirault, M. Laronneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Valérie Petit,
M. Potterie et Mme Sage

ARTICLE 9

A l'alinéa 2, après le mot :

« désignées, »

insérer les mots :

« incluant ainsi les diasporas, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer et à intégrer pleinement les diasporas, véritables passerelles, dans les politiques de développement. Elles sont un atout précieux qu'il faut mieux valoriser dans la politique d'aide au développement, sur le modèle des initiatives d'Expertise France. En effet, Expertise France est engagée dans deux programmes pour mobiliser les talents et les ressources de la diaspora vivant en Europe ou nouvellement réinstallée en Afrique :

- le dispositif Meet Africa II, qui vise à favoriser la création d'entreprises et d'emplois en Afrique notamment en accompagnant sur le plan technique les entrepreneurs pour la création ou le développement de leur entreprise, le financement de projets portés par la diaspora et l'identification de dispositifs financiers complémentaires mobilisables. Le projet est cofinancé par l'Union européenne et l'AFD, pour un montant de 8,5 millions d'euros, de 2020 à 2023 ;

- le dispositif des Cadres en Mobilité Volontaire en Afrique (CMVA) vise à placer les diasporas africaines au cœur de la relation entre la France et l'Afrique via la promotion de la mobilité de l'expertise et la valorisation des compétences des diasporas euro-africaines en réponse à des besoins identifiés dans et par les pays partenaires. Ils seront déployés sur le court, moyen ou long terme en

Afrique. La flexibilité de cet outil permet à la fois de répondre à des demandes spécifiques et d'être associé à des projets de la coopération française et internationale.

Les diasporas sont donc des acteurs à part entière de la politique d'Aide Publique au Développement.